



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 23-263 – 5 décembre 2023

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés publics

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 22

Pouvoirs : 4

Votants : 26

Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÜN – Laurence BIENNE – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Jean LEMOINE – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Sandrine THURET – Cédric BINET – Matthieu CHANEL – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – Bruno MARGOTTIN – Patricia AUGUIN – Quentin PILLET – Pierrick AUFFRAY

Excusés :

Mathieu LUCAS MOUNIER – Anne GADBY – Catherine CHERIF – Julien DUBOIS – Audrey GROSHENY

Absents :

Françoise LEBRUN – François CHARMETEAU

Pouvoirs :

Mathieu LUCAS MOUNIER à Dominique DELAMARRE – Anne GADBY à Isabelle LEBOURDAIS – Julien DUBOIS à Laurence BIENNE – Audrey GROSHENY à Michèle MOTEL

Secrétaire de séance :

Jean LEMOINE

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aménagement d'une aire multimodale sur le parking du presbytère – Autorisation de signature des marchés de travaux

Par décision n° 23-105 en date du 3 Mai 2023, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec l'Atelier Bouvier Environnement pour les travaux d'aménagement d'une aire multimodale sur le parking du presbytère.

Les études ont été menées entre la Commune et le bureau d'études.

Un avis d'appel public à la concurrence relatif aux travaux d'aménagement d'une aire multimodale a été publié sur le journal Ouest-France en date du 06 Octobre 2023 et le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le site Internet de Megalis Bretagne.

11 offres ont été reçues sur la plateforme. Le cabinet Bouvier Environnement a réalisé une étude technique et financière des offres, sur la base des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de la consultation.

Considérant l'avis favorable des Commissions Marchés publics MAPA et Finances – Budgets, réunies respectivement les 23 et 27 Novembre 2023,

Etant entendu l'exposé de Jean LEMOINE,

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer les marchés d'aménagement d'une aire multimodale avec les entreprises suivantes :

Lot 1 Terrassement voirie traitement de surface, réseaux et mobilier Entreprise EUROVIA pour un montant de 427 609,65€ HT comprenant la PSE éclairage public par mats photovoltaïque

Lot 2 Aménagements paysagers Entreprise JOURDANIÈRE NATURE pour un montant de 34 250 € HT

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 035-213501265-20231211-D_23_263-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

POUR AMPLIATION
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 11/12/2023

-Publication en ligne le 11/12/2023

-Notification le

Le Maire,



Dominique DELAMARRE

Jean LEMOINE

Dominique DELAMARRE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire . <i>Le recours gracieux</i>	Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif . <i>Le recours contentieux</i>	Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .